



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril à 18 heures 45.  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 01/04/2022

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,  
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES  
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS,  
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,  
Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS,  
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE

Excusés :

Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX  
Christian GIRARD qui a donné procuration à Sébastien GAGNE

**Objet : POLE SANTE, CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'un projet de construction est un acte important : un défaut de conception ou d'exécution peut avoir des conséquences graves sur la solidité d'un ouvrage, la sécurité des futures occupants, sa résistance au séisme, l'accessibilité aux personnes handicapées ou encore sur sa performance énergétique, ... Le contrôle technique construction a pour principal objectif de contribuer à la prévention des aléas techniques susceptibles de se produire lors de la conception et de la réalisation des ouvrages. Les contrôles obligatoires sont les suivants :

Mission Hand-ERP : accessibilité des établissements recevant du public

Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables

Mission LE relative à la solidité des existants

Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH

Les actes de contrôles techniques sont formalisés à chaque étape du projet

Pour ce qui concerne le projet pôle santé, plusieurs entreprises ont été consultées pour fournir une offre et deux ont répondu à la demande.

Après avoir présenté les deux offres, Monsieur le Maire propose de retenir celle la plus avantageuse économiquement, qui correspond par ailleurs au bureau de contrôle le plus proche géographiquement du projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir la proposition de la société APAVE (missions Hand-ERP, L, LE, SEI) sise 1 Rue Maurice Schumann, 43700 St Germain Laprade pour un montant d'honoraires fixé à 5 400 euros TTC

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget annexe « pôle santé »

AUTORISE monsieur le maire à procéder à toutes les opérations administratives nécessaires à la mise en œuvre du contrôle technique de construction par la société APAVE dans le cadre du projet pôle santé.

Le Maire,  
Franck PAILLON

